



INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

SAISON 2022-2023

Les Interclubs départementaux sont organisés par le Comité Départemental 27

le **SAMEDI 01 Avril 2023** au complexe sportif de **PACY SUR EURE**, à partir de :

- **Pointage 10h00 pour les poussins et benjamins, début de la compétition 10h30.**
- **Pointage 13h00 pour les minimes, cadets et juniors et début de la compétition 13h30**

CATÉGORIES :

Cette compétition concerne les catégories poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.

TABLEAUX :

Ils sont au nombre de 5 :

1. Poussins et poussines.
2. Benjamins et benjamins.
3. Minimes filles et garçons.
4. Cadets, filles et garçons
5. Juniors filles et garçons.

COMPOSITIONS DES ÉQUIPES :

- Les équipes sont formées de 2 joueuses ou 2 joueurs. La mixité est possible.
- Les équipes doivent être complètes.
- Dans le cas où un club a inscrit plusieurs équipes dans un même tableau, le joueur le mieux classé se trouve obligatoirement dans l'équipe 1.
- Le classement retenu est le classement de la phase 2.
- Chaque équipe peut être composée de 2 mutés.
- Un joueur par équipe peut évoluer dans le tableau de la catégorie d'âge supérieure à la sienne. Cependant, il ne pourra plus être intégré dans le tableau de sa catégorie lors de cette même journée.
- Une entente entre 2 clubs est admise. Celle-ci ne concerne pas l'équipe 1 mais les suivantes. Exception faite pour les clubs qui n'ont qu'une équipe engagée dans le tableau.

FORMULE DE LA COMPÉTITION :

- 3 Parties.
- Parties en 3 sets gagnants.
- Ordre des parties : AX – BY-double.

L'inscription des équipes ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement de 10€ par équipe au plus tard le MERCREDI 15 Mars 2023 à l'ordre du CDTT27.

Stéphane DE VRIESE. 17 Allée des Ormes 27110 SAINTE OPPORTUNE DU BOSC



- Le joueur de chaque équipe ayant le plus de points est placé en A et X.
- Pas de finale régionales cette saison.

FORFAIT :

- Tout forfait est à déclarer au responsable de l'épreuve au plus tard le jeudi soir précédent le jour de la compétition.
- Le club qui n'aura pas déclaré un forfait sera redevable d'une amende de 45€ par équipe concernée.

RAPPEL :

- Les joueuses et joueurs ont l'obligation de posséder une licence traditionnelle.
- Dans le cas où une joueuse ou un joueur est en possession d'une licence promotionnelle, celle-ci sera automatiquement requalifiée traditionnelle par la commission sportive.
- Les clubs ayant une ou plusieurs équipes évoluant dans le championnat par équipes seniors féminin et / ou masculin, niveau national et / ou régional ont l'obligation d'engager au moins une équipe en championnat jeunes et / ou interclubs.

L'inscription des équipes ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement de 10€ par équipe au plus tard le MERCREDI 15 Mars 2023 à l'ordre du CDTT27.

Stéphane DE VRIESE. 17 Allée des Ormes 27110 SAINTE OPPORTUNE DU BOSC